

Compte-Rendu de la réunion du Conseil Municipal

Du Vendredi 08 Septembre 2023 à 19h00

Mairie de Saint-Hilaire-de-Brens

En présence de :

Laurent GUILLET,

Bernard CARRIER-SALVADOR-REDON, Hélène POULAIN, Régis YVRARD,

Olivier ARZANO, Fabien BILLET, Gisèle GUICHERD, Bertrand LEYDIER, Marie-Odile SAMSON, Jean Pierre TERRIEUX.

Absences excusées :

Isabelle JANAUDY, Dorothée DELALANDE, Sabine DERRIEN, Fabien HOSTETTLER, Agnès MOREL.

Rappel de l'Ordre du Jour :

- 1- Election du Secrétaire de séance
- 2- Approbation du Compte rendu du Conseil Municipal du Vendredi 21 Juillet 2023
- 3- Délibérations :
 - 3.1 Délibération pour acceptation du prix de la redevance spéciale « Ordure Ménagère » année 2023 suite à la nouvelle convention avec SYCLUM.
- 4- Indemnité de licenciement Mme LIS
- 5- Rentrée scolaire
- 6- Point et information sur la modification de droit commun N°1 du PLU
- 7- Questions diverses

La séance est ouverte à 19h00.

1- Marie-Odile Samson est élue secrétaire de séance.

2- Compte-rendu du conseil municipal du Vendredi 21 Juillet 2023 :

Le compte-rendu du conseil municipal du Vendredi 21 Juillet 2023 est approuvé à l'unanimité des présents, soit 10 voix Pour.

3- Délibérations :

3.1 Délibération n° 2023-24 pour acceptation du prix de la redevance spéciale « Ordure Ménagère » année 2023.

A la différence de la taxe pour la collecte des ordures ménagères, la redevance spéciale « Ordure Ménagère » est facturée aux collectivités et aux entreprises.

Le Maire informe les membres du conseil municipal que **Syclum** met à jour ses conventions de redevance spéciale ainsi que les volumes qui s'y rapportent.

Le tableau de relevés ainsi que les montants doivent être approuvés par le conseil municipal.

Les montants de la redevance spéciale « Ordure Ménagère » proposés pour 2023 sont les suivants :

Bâtiment	Total litrages	Nbre de semaine d'activité par an	Litrage annuel	Prix au litre	Montant redevance spéciale
Ecole-Cantine	750	18	13500	0.036€	486.00€
Mairie	340	13	4420	0.036€	159.12€
Salle Mutualisé	340	8	2720	0.036€	97.92€
Salle Jean Bouise	120	6	720	0.036€	25.92€
Total	1550		21360		768.96€

Le nombre d'activités annuel correspond au nombre de collectes d'OM évalué. Par exemple, pour l'école et la cantine, la collecte a lieu sur 18 semaines, soit une fois sur deux sur les 36 semaines de période scolaire. Le litrage tient compte du volume du bac dédié à ces collectes. Le volume annuel des OM a baissé cette année suite à la mise en service des bacs jaunes.

Ces propositions sont approuvées par le Conseil Municipal par 10 voix Pour, 0 Contre et 0 Abstention.

4- Indemnités de licenciement de Madame Dominique LIS

Ce licenciement fait suite à une rupture du contrat de travail décidée après l'inaptitude médicale de Dominique LIS, agent de cantine.

L'indemnité de licenciement est calculée en application de l'article 43 du décret n°88-145 du 15 février 1988. Il prend en compte la dernière rémunération de l'agent, à taux plein en cas de congé maladie (et non à demi-traitement).

Eléments de calcul :

- Rémunération de base (mensuelle) à taux plein : 1 417,94 €
- Ancienneté de 7 ans : travail dans la commune depuis 18 ans, à temps partiel de 38,25%, retenu pour une durée proportionnelle de 6,89 années.
- Une décote de 1,67% par mois est appliquée pour les 16 mois postérieurs à l'âge d'ouverture des droits à la retraite.

En conclusion, Madame LIS a droit à une indemnité de licenciement de 3 636,73 €, versé en une seule fois.

Avec les charges et congés payés, la somme versée par la commune devrait s'élever à 6 000 € (brut) environ.

5- Rentrée scolaire :

Effectifs des Ecoles de Saint-Hilaire-de-Brens et Vénérieu :

Ecole	répartition	Total	RPI
Saint-Hilaire-de-Brens	Moras : 6 SHdB : 27 Vénérieu : 37	70	57 (35,6%)
Vénérieu	ShdB : 30 Vénérieu : 66	96	103 (64,4%)
Total		166	160

Directrice de l'école de Saint-Hilaire-de-Brens : Madame Christelle POULAIN.

Suite à son départ en retraite, Myriam BRENAC a été remplacée. L'équipe pédagogique est au complet. Rappel : Les cantines et garderies de Saint Hilaire de Brens et Vénérieu étant désormais gérées de façon indépendante, il y aura donc deux facturations.

6- Point et Information sur la modification de droit commun N°1 du PLU

La modification de droit commun n°1 approuvée le 21 Juillet 2023 par le Conseil Municipal attend la validation de l'État. L'étape suivante est la mise sous format numérique par le SIRAP¹ (Solutions et services à destination des mairies, groupements intercommunaux et gestionnaires de réseaux) pour publication exutoire, prévue d'ici une quinzaine de jours.

Cette modification de droit commun n°1 est la troisième modification du PLU (validé en 2014), après les modifications simplifiées n°1 et n°2.

7- Questions diverses :

Travaux à venir :

Voirie : des emplois devraient être réalisés très rapidement pour combler les trous du Chemin de Santalé et de la Route du Molaret.

ENEDIS : Enfouissement de la moyenne tension par l'entreprise SERPOLET: les transformateurs sont prêts.

SEPECC : les travaux du séparatif route de Mury prévus en octobre sont retardés à la fin de l'année ou début 2024.

Hélène POULAIN : Finances :

L'appel à projet concernant l'étude de la réhabilitation du bâtiment de la mairie a été approuvé, la subvention des Balcons du Dauphiné sera versée rapidement.

La subvention du département (32 000 €) a été versée pour la rénovation de l'Espace Jean Bouise. Nous sommes toujours en attente du versement des subventions de l'Etat pour la Maison des associations, le city stade et les panneaux photovoltaïques de l'école.

Régis YVRARD, 3^{ème} adjoint :

Propose de mettre au prochain budget 2 postes à mi-temps pour 2 jeunes pendant l'été, par exemple 2 fois quinze jours. Suggestion à suivre.

Bernard CARRIER SALVADOR REDON, 1^{er} adjoint :

Espaces verts : il convient de faire repousser les dépôts de végétaux route du Molaret, et de prévoir l'élagage des platanes sur la place de l'Eglise.

Location : l'espace Jean Bouise sera loué cette fin de semaine pour la 1^{ère} fois.

Les plaques de rue de l'impasse Fille Bergère ont été reçues et doivent être posées.

Le Trail du DauphiRun est reporté au 16 décembre 2023.

Laurent GUILLET :

Domaine des Plagnes : un permis pour exploiter le chapiteau doit être déposé tous les trois mois (renouvelable une seule fois par an). Suite au constat de deux non-conformités, il n'y a pas eu d'arrêté d'ouverture. Le problème a été corrigé dans les 3 jours, la mairie a reçu la nouvelle conformité. L'arrêté d'ouverture a pu être accordé.

Journée citoyenne : Prévu le 23 septembre, cette journée est reportée. La date du 11 novembre est envisagée.

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le Vendredi 6 octobre 2023 à 19h00.

La séance est levée à 20h30.

¹ Le Groupe SIRAP est fournisseur de nombreuses collectivités locales dans les domaines de la consultation du cadastre, de la déclaration et le contrôle des dossiers d'urbanisme, de l'assainissement collectif et non collectif mais aussi de la gestion des cimetières.